

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LA CARTE PRÉPAYÉE DE SYSPAY**FRANCE****DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR 12/17/2018****DÉFINITIONS**

«**Accord**» désigne les présentes conditions générales.

«**AISP**» désigne le prestataire de services d'information de compte, qui fournit des services d'information de compte (c.-à-d. des services en ligne fournissant des informations consolidées sur un ou plusieurs comptes de paiement détenus par vous avec un autre prestataire de services de paiement ou avec plus d'un prestataire de services de paiement);

«**Fonds disponibles**» signifie à tout moment les fonds non dépensés chargés sur votre carte qui sont disponibles pour payer les transactions et les droits et les frais payables en vertu du présent accord.

«**Jour ouvrable**» désigne n'importe quel jour autre qu'un samedi, un dimanche ou des jours fériés nationaux pendant lesquels les banques sont ouvertes à Gibraltar.

«**Carte**», «**Carte Prépayée de Syspay**» ou «**Carte MasterCard Prépayée**» désigne une carte électronique émise par nous à vous.

«**Service à la clientèle**» désigne le service à la clientèle disponible pour les détenteurs de carte, tel que décrit à l'article 15.

«**Date d'entrée en vigueur**» désigne la date à laquelle vous activez la carte.

«**Sans contact**» désigne une fonction de paiement qui vous permet de payer en tapant la carte sur un lecteur de terminal point – de – vente pour des transactions allant jusqu'à une limite spécifiée.

«**EEE**» désigne l'espace économique européen.

«**Date d'expiration**» désigne la date imprimée sur votre carte qui est la date à laquelle votre carte cessera de fonctionner.

«**Centre de compte en ligne**» désigne votre zone de connexion sécurisée personnelle sur notre site Web où vous pouvez consulter vos fonds disponibles et vos relevés mensuels.

«**NIP**» désigne votre numéro d'identification personnel unique qui vous est fourni pour utilisation

avec votre carte.

«**PISP**» désigne le prestataire de services d'initiation de paiement, qui fournit des services d'initiation de paiement (c.-à-d. des services en ligne pour initier un ordre de paiement à votre demande en ce qui concerne votre compte détenu avec nous);

«**Nous**», «**nous**» ou «**notre**» désigne IDT Financial Services Limited, ou Syspay agissant en son nom, comme le contexte l'exige.

«**Vous**» ou «**votre**» désigne le titulaire de la carte.

«**Site Web**» désigne notre site Web disponible à <https://app.syspay.com>.

1. RENSEIGNEMENTS SUR NOTRE PROFIL ET LE PRÉSENT ACCORD

- 1,1 Le présent Accord énonce les conditions générales qui s'appliquent à la carte MasterCard prépayée de Syspay. Cet accord de conditions générales entre vous et nous régissant la possession et l'utilisation de la carte. En utilisant la carte ou en l'activant (voir l'article 2,3) vous acceptez l'Accord. Des exemplaires de ces conditions générales peuvent être trouvés sur le site Web. Des exemplaires du présent contrat peuvent être obtenus gratuitement en contactant notre service clientèle conformément à l'article 15.
- 1,2 Les cartes sont émises par IDT Financial Services Limited en vertu d'une licence de MasterCard International Incorporated. IDT Financial Services Limited est réglementée et autorisée par la Commission des Services Financiers, Gibraltar. Siège social de IDTFS Financial Services Limited: 57-63 Line Wall Road, Gibraltar. N° d'enregistrement 95716. En tout temps, la carte reste la propriété d'IDT Financial Services Limited.
- 1,3 La production des cartes et les systèmes technologiques nécessaires au fonctionnement des cartes sont fournis par Syspay Limited (enregistrée à Malte) («Syspay»). Syspay assure également un support client pour les cartes, tel qu'énoncé à l'article 15.
- 1,4 Le présent Accord commencera à la date d'entrée en vigueur sous réserve de l'article 1,5 et prendra fin conformément à l'article 10. Le présent Accord et toutes les communications entre nous et vous seront en français.
- 1,5 Nous nous réservons le droit de refuser votre demande d'activation de la carte si les résultats des vérifications effectuées en vertu de l'article 3 ou autrement nous donnent des raisons de vous soupçonner d'être impliqué ou d'avoir l'intention d'utiliser la carte pour le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme, la fraude ou toute autre activité illégale. Si nous vous refusons l'activation et l'utilisation de la carte, nous vous informerons du refus, mais nous pourrions ne pas vous informer du motif du refus.
- 1,6 Dans certains cas, la carte sera distribuée par l'un de nos partenaires commerciaux, par exemple en échange de produits électroniques. Bien que notre partenaire commercial puisse distribuer la carte, le présent Accord est séparé et distinct de tout accord que vous pourriez avoir avec notre partenaire

commercial.

2. CARTES

- 2,1 La carte est une carte de paiement prépayée qui peut être utilisée pour payer des produits et des services chez les détaillants participants qui acceptent les cartes MasterCard prépayées. Elle est conçue pour être utilisée dans les magasins et les points de vente où vous êtes physiquement présent et pour les achats en ligne, téléphoniques et autres à distance. Comme pour toute carte de paiement, nous ne pouvons pas garantir qu'un détaillant particulier acceptera la carte – veuillez vérifier auprès du détaillant avant de tenter la transaction si vous n'êtes pas sûr. Vous ne pourrez utiliser votre carte pour effectuer des achats auprès de certains détaillants; ces détaillants ont été bloqués par nos systèmes afin d'empêcher l'utilisation potentielle de cartes pour des activités non autorisées ou illégales.
- 2,2 La carte est un produit de monnaie électronique («monnaie électronique») réglementé par la Commission des Services Financiers («FSC»), Gibraltar. Il s'agit d'une carte prépayée et non d'une carte de crédit, et n'est pas liée à votre compte bancaire. Vous devez vous assurer que vous disposez de suffisamment de fonds disponibles sur la carte pour payer chaque achat, paiement ou retrait en espèces à l'aide de la carte. La carte est destinée à être utilisée comme moyen de paiement, et les fonds chargés sur la carte ne constituent pas un dépôt. Vous ne gagnerez pas d'intérêt sur le solde de la carte. La carte expirera à la date d'expiration et cessera de fonctionner. Veuillez consulter l'article 8 du présent Accord pour plus d'informations.
- 2,3 Lorsque vous recevez votre carte, elle vous sera délivrée dans un état inactif. Vous devrez l'activer en nous appelant au + 35627741740 avant utilisation. La carte sera normalement prête à l'emploi une heure après l'activation. Si vous n'activez pas votre carte, toutes les transactions que vous tentez d'effectuer peuvent être refusées.

3. IDENTIFICATION REQUISE POUR L'ACHAT DE CARTES

- 3,1 La carte est un produit de services financiers, et nous sommes donc tenus par la Loi de détenir certaines informations sur nos clients. Nous utilisons ces informations pour administrer votre carte, et pour nous aider à identifier vous et votre carte dans l'éventualité où elle est perdue ou volée. Nous conservons uniquement ces informations aussi longtemps que nécessaire et aux fins décrites. Veuillez consulter l'article 17 pour plus d'informations.
- 3,2 Afin d'obtenir une carte, vous devez être âgé d'au moins 18 ans et être un résident français. Nous pouvons exiger la preuve de qui vous êtes et de votre adresse. Nous pouvons vous demander de fournir des preuves documentaires pour le prouver et/ou nous pouvons effectuer des vérifications sur vous électroniquement.

- 3,3 Lorsque nous effectuons ces vérifications, vos informations personnelles peuvent être divulguées à des agences de référence de crédit et des agences de prévention de la fraude. Ces agences peuvent conserver un registre de l'information et une empreinte peut être laissée sur votre dossier de crédit, bien que l'empreinte dénote que la recherche n'était pas une vérification de crédit et n'a pas été effectuée à l'appui d'une demande de crédit. Il s'agit d'une vérification d'identité uniquement, et n'aura donc aucun effet négatif sur votre notation de crédit.
- 3,4 L'activation de la carte nous indiquera que vous consentez à ce que les vérifications décrites dans le présent Accord soient effectuées.
- 3,5 Lorsque cela est autorisé, vous pouvez demander des cartes supplémentaires liées à votre carte. Vous nous autorisez à délivrer des cartes et des NIP aux titulaires de carte supplémentaires et vous autorisez chaque titulaire de carte supplémentaire à autoriser des transactions en votre nom. Vous restez responsable de tous frais, transactions, utilisation ou utilisation abusive de toute carte ou carte supplémentaire demandée par vous.
- 3,6 Le présent Accord s'applique également aux cartes et titulaires de carte supplémentaires que vous avez arrangés. Il est important que vous communiquiez le présent Accord à tous les titulaires de carte supplémentaires avant qu'ils ne commencent à utiliser la carte.

4. DROITS ET FRAIS

- 4,1 Les droits et les frais associés à cette carte font partie intégrante de l'Accord. Tous les droits et les frais peuvent également être trouvés sur notre site Web ou émis sur demande en contactant notre équipe de service à la clientèle conformément à l'article 15 au + 35627741740 ou par email support@sypay.com. Vous devez être conscient qu'il peut exister d'autres taxes ou coûts qui sont liés à la carte, mais ne sont pas acquittés par notre intermédiaire ou imposés par nous. En vertu du présent Accord, nous pouvons vous facturer les droits suivants : activation de carte et droits périodiques, droit de tenue de compte €5,00, transactions aux GAB, retrait domestique aux GAB 1,99%, retrait international aux GAB 1,99%, opérations à un point de vente, frais de change pour les transactions internationales 2,5%.

5. COMMENT UTILISER LA CARTE

- 5,1 Une carte ne peut être utilisée que par la personne à qui la carte a été émise. La carte n'est pas transférable et vous n'êtes pas autorisé à permettre à une autre personne d'utiliser la carte, par exemple en divulguant votre NIP ou en lui permettant d'utiliser les détails de votre carte pour acheter des produits sur Internet. Avant l'utilisation, la carte doit être signée sur la bande de signature située au verso de la carte.

- 5,2 Nous serons en droit de supposer qu'une transaction a été autorisée par vous lorsque:
- 5.2.1 soit la bande magnétique de la carte a été passé dans le lecteur par le détaillant ou la carte a été insérée dans un dispositif à puce avec NIP;
 - 5.2.2 le NIP de la carte a été saisi ou un bordereau de vente a été signé;
 - 5.2.3 des informations pertinentes ont été fournies au détaillant ou au PISP qui leur permettent de traiter la transaction, par exemple en fournissant au détaillant le code de sécurité à 3 chiffres au verso de votre carte dans le cas d'une transaction sur Internet ou autre à distance; ou
 - 5.2.4 votre carte est passée en proximité d'un lecteur sans contact et acceptée par ce lecteur.
- 5,3 Normalement, nous recevons une notification de votre autorisation au moyen d'un message électronique en conformité avec les règles et procédures du système de paiement (réseau MasterCard). Une fois que vous avez autorisé une transaction, la transaction ne peut pas être arrêtée ou révoquée. Toutefois, vous pouvez, dans certaines circonstances, avoir droit à un remboursement conformément aux articles 13 et 14.
- 5,4 Sur réception de la notification de votre autorisation d'une transaction et de l'ordre de paiement de la transaction, normalement nous déduirons la valeur de la transaction, majorée des frais et redevances applicables, des fonds disponibles sur la carte. Les transactions seront exécutées comme suit:
- 5.4.1 Dans l'EEE nous exécuterons toute transaction:
 - 5.4.1.1 en euros;
 - 5.4.1.2 exécutée entièrement au sein de Gibraltar en livres sterling; ou
 - 5.4.1.3 impliquant une seule conversion monétaire entre l'euro et la livre sterling, à condition que la conversion de devises requise soit effectuée à Gibraltar et, dans le cas des transactions transfrontalières, que le transfert transfrontalier se fasse en euros, en transférant le montant de la transaction au prestataire de services de paiement du détaillant avant la fin du prochain jour ouvrable suivant la réception de l'ordre de paiement.
 - 5.4.2 Toute autre transaction au sein de l'EEE sera exécutée au plus tard 4 jours ouvrables après la réception de l'ordre de paiement.
 - 5.4.3 Si le prestataire de services de paiement du détaillant est situé en dehors de l'EEE, nous exécuterons la transaction dès que possible.
 - 5.4.4 L'ordre de paiement sera reçu lorsque nous le recevons du prestataire de services de paiement du détaillant, de l'opérateur de guichet automatique (ATM) ou directement de vous.

Si nous recevons l'ordre de paiement un jour non ouvrable ou après 16h30 un jour ouvrable, il sera réputé reçu par nous le jour ouvrable suivant.

- 5,5 Dans des circonstances normales, si un paiement dépassant les fonds disponibles sur la carte est tenté, la transaction sera refusée. Dans certaines circonstances, une transaction peut entraîner un solde négatif sur votre carte - ce sera normalement lorsque le détaillant a omis de demander l'autorisation pour la transaction. Dans ces cas, nous essaierons de récupérer tout ou partie de l'argent du détaillant si nous le pouvons, à condition que nous soyons convaincus que vous n'avez pas délibérément utilisé la carte de la manière qui entraînerait un solde négatif. Nous traiterons ces cas au cas par cas, mais lorsqu'il y a un solde négatif sur votre carte, nous pouvons vous demander de compenser le manque à gagner et, jusqu'à ce qu'il y ait des fonds disponibles sur votre carte, nous pouvons restreindre ou suspendre l'utilisation de votre carte.
- 5,6 La carte peut être utilisée en paiement intégral ou partiel pour les achats. En cas de paiement partiel, le titulaire de la carte sera tenu de payer le montant impayé de l'achat par un autre moyen, par exemple, en espèces ou carte de débit ou carte de crédit.
- 5,7 Vous pouvez utiliser votre carte pour activer les transactions sans contact. Lorsque vous utilisez votre carte pour les transactions sans contact, une limite maximale s'appliquera. La limite est réglementée par MasterCard et peut varier de temps à autre. Nous vous informerons de la limite et de toute modification de la limite sur notre site Web.
- 5,8 Si vous utilisez votre carte pour une transaction dans une devise autre que la devise dans laquelle la carte est libellée, la transaction sera convertie dans la devise de la carte par le système du réseau MasterCard à un taux fixé par MasterCard International Incorporated disponible à <https://www.mastercard.com/global/currencyconversion/>. Le taux de change varie tout au long de la journée et n'est pas fixé par nous, donc nous ne sommes pas responsables et ne pouvons pas garantir que vous recevrez un taux de change favorable. Les variations des taux de change peuvent être appliquées immédiatement et sans préavis. Vous pouvez nous demander des informations sur le taux de change utilisé une fois la transaction terminée en contactant notre équipe de service à la clientèle conformément à l'article 15. Vous serez également avisé de tout taux de change applicable pour chaque transaction dans votre centre de compte en ligne, qui est mis à jour quotidiennement, où l'échange a été effectué par nous.
- 5,10 Normalement, nous serons en mesure de soutenir les transactions 24 heures par jour, 365 jours par an. Toutefois, nous ne pouvons pas garantir que ce sera le cas, et dans certaines circonstances - par exemple un problème technique grave-nous pourrions être incapables de

recevoir ou de compléter des transactions.

- 5,11 Si vous n'utilisez pas votre carte pendant 12 mois consécutifs, nous vous facturerons des frais d'inactivité mensuels (voir l'article 4) à compter du 13^e mois et pour chaque mois par la suite, ce qui continuera jusqu'à ce que (i) vous recommenciez à utiliser la carte (II) tous fonds disponibles restants soient épuisés, ou (III) jusqu'à la résiliation de l'accord, selon la date la plus rapprochée.

6. RESTRICTIONS CONCERNANT L'UTILISATION DE LA CARTE

- 6,1 Vous devez vous assurer que vous disposez de suffisamment de fonds disponibles sur votre carte pour payer chaque achat, paiement ou retrait en espèces à l'aide de la carte.
- 6,2 La carte n'est pas liée à un compte de dépôt bancaire et n'est pas une carte de garantie de chèque, une carte de paiement ou une carte de crédit, ni ne peut être utilisée comme preuve d'identité.
- 6,3 La carte ne peut être utilisée pour les paiements réguliers préautorisés, pour les jeux de hasard ou à des fins illégales. La carte ne peut être utilisée à des fins de location de voiture ou de paiement d'un hébergement hôtelier. En outre, certains types de transactions peuvent être bloqués.
- 6,4 Vous pouvez recharger sous réserve des limites prévues sur notre site Web. Aux fins de la prévention de la fraude, du blanchiment d'argent, du financement du terrorisme ou de tout autre crime financier nous nous réservons le droit de modifier ces limites et de refuser tout rechargement à tout moment. La carte ne peut être chargée que par des canaux que nous approuvons. Le type et la nature de ces canaux de charge dépendront de la relation commerciale que nous avons avec nos partenaires. Nous décrivons ces canaux de charge applicables à votre carte sur notre site Web; cependant, si vous avez des questions sur les moyens de charger votre carte, veuillez contacter notre équipe de service à la clientèle conformément à l'article 15.
- 6,5 Les limites de dépenses s'appliquent à la carte. Pour plus de détails, consultez notre site Web.

7. GESTION DE VOTRE CARTE

- 7,1 Nous publierons vos relevés mensuels dans le centre de compte en ligne. Nous vous enverrons un e-mail vous informant lorsque chaque relevé devient disponible et inclurons un lien vers chaque relevé dans votre e-mail de notification. Chaque relevé précisera: une référence vous permettant d'identifier chaque transaction; le montant de chaque transaction; la devise dans laquelle votre carte est débitée; le montant des frais de transaction, y compris leur répartition,

le cas échéant; le taux de change utilisé dans la transaction par nous et le montant de la transaction après la conversion de devise, le cas échéant; et la date de valeur du débit de la transaction.

S'il n'y a pas de transactions sur la carte pendant plus d'un mois, nous ne vous fournirons pas de relevé.

- 7,2 Vous aurez besoin d'accéder à Internet pour gérer la carte. Vous pouvez vérifier le solde et les fonds disponibles sur votre carte ou consulter un relevé des transactions récentes, qui sera mis à jour quotidiennement, en vous connectant au centre de compte en ligne.
- 7,3 Vous pouvez exiger que les informations spécifiées dans l'article 7,1 ci-dessus soient mises à disposition comme indiqué dans l'article 7,2 (dans le centre de compte en ligne). Si vous avez choisi de le faire, vous devez vous mettre d'accord séparément en contactant notre équipe de service à la clientèle (voir l'article 15) par écrit ou par téléphone.
- 7,4 Si vous souhaitez que nous vous fournissions les informations énoncées dans l'article 7,1 plus souvent que mensuellement ou non pas par courriel (ou si convenu différemment en vertu de l'article 7,3, plus souvent que convenu ou d'une manière différente de celle convenue), nous pouvons alors vous facturer des frais d'administration raisonnables pour couvrir nos frais de fourniture des informations plus souvent ou d'une manière différente, sauf que, à tout moment pendant toute la durée du présent Accord, vous pouvez demander que les informations vous soient fournies gratuitement sur papier au moins une fois par mois au lieu de tout ce qui a été préalablement convenu avec nous.

8. EXPIRATION DE LA CARTE ET DURÉE DE L'ACCORD

- 8,1 Votre carte expirera à la date d'expiration. À cette date, sous réserve de l'article 8,2 ci-dessous, le présent Accord prendra fin conformément à l'article 10, la carte cessera de fonctionner et vous n'aurez pas le droit d'utiliser la carte.
- 8,2 Dans certains cas, nous pouvons vous émettre une nouvelle carte peu avant la date d'expiration; cependant, nous ne sommes pas obligés de le faire et nous pouvons choisir de ne pas émettre de carte de remplacement à notre seule discrétion. Si nous émettons une nouvelle carte, une nouvelle date d'expiration s'appliquera et la nouvelle carte expirera à cette date d'expiration.
- 8,3 Tout arrangement concernant l'émission d'une carte de remplacement conformément à l'article 8,2 ci-dessus sera décrit sur notre site Web. La période de «refroidissement» décrite à l'article 9 ne s'appliquera pas à toute carte de remplacement émise par nous. Si vous ne souhaitez pas recevoir de carte de remplacement, vous pouvez résilier l'Accord sans frais, tel

qu'énoncé dans l'article 10,3.

- 8,4 Bien que la durée initiale de l'Accord expire à la date d'expiration, en raison du fait qu'il est possible que l'Accord soit prolongé, comme il est énoncé dans l'article 8,2, nous traiterons l'Accord comme un Accord à durée indéterminée aux fins de la réglementation des paiements. Votre droit d'annuler l'Accord dans l'article 10,3 demeure intact.

9. PROCÉDURE DE REFROIDISSEMENT ET DE RACHAT

- 9,1 Vous avez droit à une période de «refroidissement» de 14 jours à compter de la date d'entrée en vigueur au cours de laquelle vous pouvez annuler votre carte. Si vous souhaitez annuler votre carte et le présent Accord pendant la période de «refroidissement», veuillez nous retourner la carte au 3B Wied Għomor, St Julians STJ 2241, Malte, dans un état non signé et inutilisé, dans les 14 jours suivant son émission. En conséquence, un remboursement intégral, y compris les frais payés à ce jour, vous sera fait. Si vous avez utilisé la carte, vous n'aurez pas droit à un remboursement de tous les fonds qui ont été dépensés, y compris les frais afférents.
- 9,2 Après la fin de la période de «refroidissement» prévue à l'article 9,1 ci-dessus, vous pouvez résilier le présent Accord conformément à l'article 10,3 et racheter tous les fonds disponibles sur la carte en contactant notre équipe de service à la clientèle conformément à l'article 15. À la date d'expiration et à la résiliation de l'Accord, vous pouvez racheter gratuitement tous les fonds disponibles sur la carte. Avant la résiliation et pendant votre Accord avec nous, vous pouvez racheter une partie ou la totalité des fonds disponibles en contactant notre équipe de service à la clientèle conformément à l'article 15. Nous déduisons les frais de rachat qui nous sont payables des fonds disponibles sur la carte et nous émettrons normalement un chèque établi à votre nom (posté à l'adresse que nous avons enregistrée pour vous), ou effectuerons un virement électronique dans un compte bancaire que vous nommez pour le montant des fonds disponibles restants (ou demandés) sur la carte. Nous ne compléterons pas votre demande de rachat si nous croyons que vous avez fourni de fausses informations, si nous sommes préoccupés par la sécurité d'une transaction ou si votre carte n'est pas en règle.
- 9,3 Si vous demandez le rachat de l'intégralité du solde restant conformément à l'article 9,2, nous supposerons que vous avez l'intention de résilier le présent Accord et annulerons votre carte.
- 9,4 Si, pour une raison quelconque, il vous reste des fonds disponibles à la suite de la résiliation de l'Accord, vous pouvez les racheter intégralement à tout moment après la résiliation. 12 mois après la résiliation et tant qu'il y a des fonds disponibles, nous vous informerons un mois à l'avance que nous commencerons à vous facturer des frais de tenue de compte pour le maintien des fonds conformément à l'article 4.

- 9,5 Si vous souhaitez annuler après l'achat de la carte mais n'avez pas encore activé la carte, veuillez simplement retourner la carte sans l'activer à nous au 3B Wied Ghomor, St Julians STJ 2241, Malte.

10. RÉSILIATION DU PRÉSENT ACCORD

- 10,1 Sous réserve des articles 10,2 et 10,3, le présent Accord prendra fin à la date d'expiration sous réserve de:

10.1.1 une carte de remplacement vous étant émise avant ou à la date d'expiration de votre carte, conformément à l'article 8,2; ou

10.1.2 une demande d'annulation par vous et/ou de rachat par vous de l'intégralité du solde restant sur votre carte conformément à l'article 9,2 ci-dessus.

- 10,2 Nous pouvons résilier le présent Accord et vous informer de la résiliation immédiatement, sauf si la loi l'interdit:

10.2.1 si vous enfreignez une partie importante du présent Accord, ou si vous enfreignez à plusieurs reprises l'Accord et que vous ne parvenez pas à résoudre la question dans un délai de 10 jours, ou si vous utilisez votre carte ou l'une de ses installations d'une manière que nous croyons raisonnablement être frauduleuse ou illégale;

si vous enfreignez une partie importante de la présente entente, ou si vous enfreignez l'entente à plusieurs reprises et que vous ne réglez pas la question dans les 10 jours, ou si vous utilisez votre carte ou l'une de ses installations d'une manière que nous croyons raisonnablement frauduleuse ou illégale;

10.2.2 si vous agissez d'une manière qui est menaçante ou abusive pour notre personnel, ou l'un de nos représentants, ou

10.2.3 si vous ne payez pas les frais ou les frais que vous avez encourus ou que vous ne parvenez pas à remédier à tout manque à gagner sur le solde de votre carte.

Nous pouvons également résilier l'Accord pour aucune raison ou pour quelque raison que ce soit, y compris les raisons susmentionnées, en vous donnant un préavis de deux mois.

10,3 Vous pouvez résilier le contrat à tout moment sans frais en nous contactant à l'aide des coordonnées figurant à l'article 15,1, sauf que nous vous facturerons des frais de résiliation si vous résiliez l'Accord avant l'expiration du délai de six mois suivant l'Accord.

10,4 Si l'accord est résilié, nous annulerons votre carte et vous devrez nous dire dès que possible ce que vous voulez que nous fassions avec les fonds disponibles inutilisés sur votre carte en

écrivant à support@syspay.com.

11. GARDER VOTRE CARTE ET VOS DÉTAILS EN SÉCURITÉ

- 11,1 Nous supposerons que toutes les transactions conclues par vous avec votre carte ou vos coordonnées de carte sont faites par vous, sauf si vous nous en avisez autrement conformément à l'article 14,1.
- 11,2 Vous êtes responsable de garder votre carte et ses détails en sécurité. Cela signifie que vous devez prendre toutes les mesures raisonnables pour éviter la perte, le vol ou l'utilisation abusive de la carte ou des détails. Ne divulguez pas les détails de la carte à quiconque, sauf si nécessaire pour effectuer une transaction.
- 11,3 Vous devez garder votre NIP en sécurité à tout moment. Cela comprend:
- 11.3.1 mémoriser votre NIP dès que vous le recevez, et détruire immédiatement la lettre ou autre document sur lequel nous vous avons fourni le NIP;
- 11.3.2 ne jamais écrire votre NIP sur votre carte ou sur quoi que ce soit que vous gardez habituellement avec votre carte;
- 11.3.3 garder votre NIP secret en tout temps, y compris en n'utilisant pas votre NIP si quelqu'un d'autre regarde; et
- 11.3.4 ne pas divulguer votre NIP à quiconque.

Le non-respect de cette mesure peut être considéré comme une négligence grave et peut affecter votre capacité à réclamer des pertes. **NE JAMAIS COMMUNIQUER VOTRE NIP À QUICONQUE PAR ÉCRIT OU AUTREMENT.** Cela inclut les messages imprimés, les courriels et les formulaires en ligne.

12. CARTES PERDUES, VOLÉES OU ENDOMMAGÉES

Tél: + 35627741740

- 12,1 Si vous perdez votre carte ou si elle est volée ou endommagée, ou si vous soupçonnez qu'elle a été utilisée par quelqu'un d'autre, vous devez nous en aviser sans retard indu dès que vous en prenez connaissance en téléphonant à notre équipe de service à la clientèle conformément à l'article 15 du présent Accord. Il vous sera demandé de fournir votre numéro de carte et d'autres informations pour vérifier que vous êtes le détenteur autorisé. Après l'achèvement satisfaisant du processus de vérification, nous bloquerons immédiatement toute carte perdue ou volée afin d'empêcher toute utilisation non autorisée et d'annuler toute carte endommagée pour éviter toute utilisation ultérieure.

- 12,2 Après que vous nous avez avisés de la perte, du vol ou du risque d'utilisation abusive, et à condition que nous soyons en mesure d'identifier votre carte et de satisfaire à certaines vérifications de sécurité, nous vous émettrons une carte de remplacement et/ou un NIP. La période de «refroidissement» décrite à l'article 9 ne s'applique pas aux cartes de remplacement.

13. ACHATS AUPRÈS DES DÉTAILLANTS

- 13,1 Nous ne sommes pas responsables de la sécurité, de la légalité, de la qualité ou de tout autre aspect des produits et services achetés avec la carte.
- 13,2 Lorsqu'un détaillant fournit un remboursement pour une raison quelconque (par exemple, si vous retournez les marchandises comme défectueuses), cela peut prendre plusieurs jours pour que la notification du remboursement et l'argent lui-même nous parviennent. En tant que tel, veuillez compter 5-10 jours à partir de la date à laquelle le remboursement a été effectué pour que le remboursement soit appliqué à votre carte.

14. LITIGES DE TRANSACTION ET SUSPENSION DE CARTE

- 14,1 Si vous pensez que vous n'avez pas autorisé une transaction particulière ou qu'une transaction a été effectuée incorrectement, afin d'obtenir un remboursement, vous devez contacter notre équipe de service à la clientèle sans retard indu - dès que vous remarquez le problème et, en tout cas, pas plus tard que 13 mois après que le montant de la transaction a été déduit de la carte. Immédiatement, et en tout état de cause, au plus tard à la fin du jour ouvrable suivant le jour où nous prenons connaissance de la transaction non autorisée, nous rembourserons toute transaction non autorisée et tous les frais et redevances de transaction associés, payables en vertu du présent Accord sous réserve du reste du présent article 14, sauf dans les cas où nous avons un soupçon raisonnable que vous avez agi frauduleusement, auquel cas nous mènerons une enquête aussi rapidement que possible et vous informerons du résultat. Si l'enquête montre que la transaction était effectivement non autorisée, nous vous rembourserons comme énoncé ci-dessus au présent article 14,1.
- 14,2 Si une transaction initiée par un détaillant (par exemple, cela se produit lorsque vous utilisez votre carte dans un magasin) a été incorrectement exécutée et nous recevons la preuve de la part du prestataire de services de paiement du détaillant que nous sommes responsables des transactions incorrectement exécutées, nous rembourserons comme il convient et immédiatement la transaction et tous frais de transaction associés payables en vertu du présent Accord.

Nous ne sommes pas responsables des transactions incorrectement exécutées si nous

pouvons démontrer que le paiement a été effectivement reçu par le prestataire de services de paiement du détaillant, auquel cas ils seront responsables.

Si une transaction initiée par vous a été incorrectement exécutée, nous vous rembourserons sans retard indu la transaction et tous les frais de transaction et redevances associés payables en vertu du présent Accord, sauf si les instructions de paiement que vous nous avez données étaient incorrectes, auquel cas nous ferons des efforts raisonnables pour récupérer les fonds, mais nous pouvons vous facturer des frais raisonnables pour couvrir nos coûts administratifs, dont nous vous aviserons à l'avance.

Nous exécutons les transactions conformément aux détails de transaction reçus. Lorsque les détails qui nous sont fournis sont incorrects, nous ne serons pas responsables de l'exécution incorrecte de la transaction, mais nous déploierons des efforts raisonnables pour recouvrer les fonds impliqués. En pareil cas, nous pouvons vous facturer des frais raisonnables pour couvrir nos coûts administratifs, dont nous vous aviserons à l'avance.

- 14,3 Si vous initiez un paiement à quelqu'un dans l'EEE et qu'il est reçu par lui plus tard que le stipule le présent Accord (article 5,4), vous pouvez nous en aviser afin que nous puissions demander au prestataire de services de paiement du destinataire de corriger le montant des frais et redevances sur le compte du destinataire (de sorte que c'est comme s'il a reçu le paiement à temps et ne souffre pas de perte).

Si vous recevez un paiement tardif d'un autre prestataire de services de paiement (par exemple, un remboursement de la banque d'un détaillant) par notre intermédiaire, nous créditerons votre compte du montant pertinent de tous les frais et redevances associés afin que vous ne souffriez pas de perte si cet autre prestataire de services de paiement le demande.

- 14,4 Sous réserve du reste de cet article 14, nous limiterons votre responsabilité à €50 pour toute perte subie à l'égard de transactions non autorisées découlant de l'utilisation d'une carte perdue ou volée, ou de l'appropriation illicite des détails de la carte, sauf si:

14.4.1 la perte, le vol ou l'appropriation illicite de la carte n'a pas été décelable par vous avant que la transaction non autorisée n'ait eu lieu (sauf si vous avez agi frauduleusement, auquel cas vous êtes responsable de toutes les pertes subies en ce qui concerne la transaction non autorisée),

14.4.2 la perte a été causée par des actes ou des omissions de l'un de nos employés ou agents,

14.4.3 la transaction non autorisée a été exécutée sans l'utilisation des dispositifs de sécurité personnalisés de la carte,

- 14.4.4 la transaction non autorisée est exécutée par détournement, sans votre consentement, de la carte ou des données qui s'y rapportent; ou
- 14.4.5 en cas de falsification de la carte, si vous êtes en possession de la carte au moment de l'exécution de la transaction non autorisée, auquel cas vous n'êtes responsable d'aucune perte.
- 14,5 vous serez responsable de toutes les pertes subies à l'égard d'une transaction non autorisée si vous:
- 14.5.1 avez agi frauduleusement; ou
- 14.5.2 avez omis intentionnellement ou par négligence grave de:
- 14.5.2.1 prendre soin de votre carte et de l'utiliser conformément à l'Accord; ou
- 14.5.2.2 nous aviser du problème conformément à l'article 12,1.
- 14,6 Sauf si vous avez agi frauduleusement, vous ne serez pas responsable des pertes subies dans le cadre d'une transaction non autorisée:
- 14.6.1 qui surviennent après votre notification à nous;
- 14.6.3 lorsque nous avons omis de vous fournir les moyens de notification appropriés, comme le prévoit l'article 12,1.
- 14,7 Selon les circonstances, notre équipe de service à la clientèle peut vous demander de remplir un formulaire de déclaration de contestation. Nous pouvons mener une enquête soit avant soit après que tout remboursement a été effectué. Nous vous tiendrons au courant dans les meilleurs délais du résultat d'une telle enquête. Si nos enquêtes démontrent que toute transaction contestée a été autorisée par vous ou que vous avez pu agir frauduleusement ou commis une négligence grave, nous pouvons contrepasser tout remboursement effectué et vous serez responsable de toutes les pertes que nous subissons, liées à la transaction, y compris, mais sans s'y limiter, les frais de toute enquête menée par nous relative à la transaction. Nous vous donnerons un préavis raisonnable de tout remboursement contrepassé.
- 14,8 Dans certaines circonstances, une transaction sera initiée mais pas entièrement achevée. Lorsque cela se produit, il peut en résulter que la valeur de la transaction soit déduite du solde de la carte et qu'elle ne puisse donc pas être utilisée – de la carte et donc indisponible pour l'utilisation-nous appelons cela comme une «autorisation suspendue» ou «bloc». Dans ces cas, vous devrez contacter notre équipe de service à la clientèle conformément à l'article 15 et présenter des preuves pertinentes pour montrer que la transaction a été annulée ou

contrepasée.

- 14,9 dans certaines circonstances, nous pouvons sans préavis refuser de conclure une transaction que vous avez autorisée. Ces circonstances comprennent:
- 14.9.1 si nous avons des préoccupations raisonnables quant à la sécurité de votre carte ou si nous soupçonnons que votre carte est utilisée de manière frauduleuse ou non autorisée;
 - 14.9.2 s'il n'y a pas suffisamment de fonds disponibles pour couvrir la transaction et tous les frais associés au moment où nous recevons la notification de la transaction;
 - 14.9.3 s'il y a un déficit impayé sur le solde de votre carte;
 - 14.9.4 si nous avons des motifs raisonnables de croire que vous agissez en violation du présent Accord;
 - 14.9.5 s'il y a des erreurs, des défaillances (mécaniques ou autres) ou des refus par les détaillants, les processeurs de paiement ou les systèmes de paiement traitant des transactions; ou
 - 14.9.6 si nous sommes tenus de le faire par la loi.
- 14,10 À moins qu'il ne soit illégal pour nous de le faire, lorsque nous refusons de conclure une transaction pour vous conformément à l'article 14,9 ci-dessus, nous vous informerons dès que raisonnablement possible du refus et des motifs du refus, ainsi que, le cas échéant, de la procédure à suivre pour corriger toute erreur factuelle qui a mené au refus.
- 14,11 nous pouvons suspendre votre carte, auquel cas vous ne pourrez pas l'utiliser pour des transactions, si nous avons des préoccupations raisonnables quant à la sécurité de votre carte ou si nous soupçonnons que votre carte est utilisée de manière frauduleuse ou non autorisée. Nous vous aviserons d'une telle suspension à l'avance, ou immédiatement après si cela n'est pas possible, et des raisons motivant la suspension sauf si cela compromettrait des mesures de sécurité raisonnables ou autrement serait illégal. Nous lèverons la suspension et, le cas échéant, émettrons une nouvelle carte gratuitement dès que possible une fois que les raisons de la suspension cesseront d'exister.
- 14,12 Le présent article 14,12 s'applique lorsque vous utilisez des services AISP ou PISP. Nous pouvons refuser un accès AISP ou PISP à votre compte de monnaie électronique connecté à votre carte pour des motifs raisonnablement justifiés et dûment prouvés concernant l'accès non autorisé ou frauduleux à votre compte par cet AISP ou PISP, y compris l'initiation non autorisée ou frauduleuse d'une transaction. Si nous refusons l'accès de cette façon, nous vous aviserons du refus et de la raison du refus si possible à l'avance, ou immédiatement après le refus d'accès, à moins que cela ne compromette des raisons de sécurité raisonnablement

justifiées ou ne soit illégal. Nous autoriserons l'accès AISP ou PISP à votre compte une fois que les raisons du refus d'accès ne s'appliqueront plus.

14.13 Vous pouvez demander un remboursement pour une transaction que vous avez autorisée à condition que:

14.13.1 votre autorisation n'ait pas précisé le montant exact lorsque vous avez consenti à la transaction; et

14.13.2 le montant de la transaction ait dépassé le montant auquel vous auriez pu raisonnablement vous attendre en prenant en compte votre profil de dépenses antérieures sur la carte, l'Accord et les circonstances pertinentes.

Un tel remboursement doit être demandé à notre équipe de service à la clientèle dans les 8 semaines suivant le montant déduit de la carte. Nous pouvons vous demander de nous fournir des preuves pour étayer votre demande. Tout remboursement ou justification pour refuser un remboursement sera fourni dans les 10 jours ouvrables suivant la réception de votre demande de remboursement ou, le cas échéant, dans les 10 jours ouvrables suivant la réception de toute autre preuve demandée par nous. Tout remboursement doit être égal au montant de la transaction. Un tel remboursement ne sera pas soumis à des frais.

15. SERVICES CLIENTS ET COMMUNICATION

15,1 Notre équipe de service à la clientèle est normalement disponible de 9h à 17h du lundi au vendredi. Pendant ces heures, nous nous efforcerons de résoudre immédiatement toutes les demandes, toutefois, veuillez noter que certains types de demandes de renseignements ne peuvent être résolus que pendant les heures normales d'ouverture des bureaux. Vous pouvez contacter notre équipe de service à la clientèle par les méthodes suivantes:

- en appelant le + 35627741740
- en envoyant un courriel à support@syspay.com
- en écrivant à Syspay Limited, 3B Wied Ghomor, St Julians STJ 2241, Malte

Si nous avons besoin de vous contacter ou de vous envoyer une notification en vertu du présent Accord, nous le ferons en envoyant un e-mail à l'adresse électronique que vous nous avez fournie lorsque vous avez obtenu la carte, sauf indication contraire dans l'Accord.

Si nous avons besoin de vous contacter en cas de fraude présumée ou réelle ou de menaces à la sécurité, nous vous enverrons d'abord un courriel vous invitant à contacter notre équipe de service à la clientèle.

- 15,2 Nos heures d'ouverture des bureaux sont du lundi au vendredi, de 9h à 17h. La correspondance reçue après la fermeture des bureaux un jour donné ou un jour non ouvrable sera considérée comme étant arrivée le jour ouvrable suivant.
- 15,3 Si vous n'êtes pas satisfait de n'importe quel élément du service que vous recevez, toute plainte doit être adressée à notre équipe de service à la clientèle en utilisant les coordonnées indiquées à l'article 15,1 ci-dessus. Les appels peuvent être surveillés ou enregistrés.
- 15,4 Nous faisons tout ce que nous pouvons pour assurer que vous recevez le meilleur service possible. Toutefois, si vous n'êtes pas satisfait de la façon dont votre plainte a été gérée par notre équipe de service à la clientèle et que vous souhaitez porter votre plainte à un niveau supérieur, vous devez contacter l'émetteur de la carte, IDT Financial Services, PO Box 1374, 1 Montarik Building, 3 Bedlam Court, Gibraltar, adresse électronique: complaints@idtfinance.com, Web: www.idtfinance.com en premier lieu pour une assistance supplémentaire. On peut trouver une copie de notre politique en matière de plaintes sur notre site Web, ou la demander en nous contactant.
- 15,5 Si, après avoir épuisé notre procédure de plaintes, vous restez insatisfait, vous pouvez déposer une plainte auprès de la Commission des services financiers: Financial Services Commission, PO Box 940, Suite 3, Ground Floor, Atlantic Suites, Europort Avenue, Gibraltar, e-mail: psdcomplaints@fsc.gi, Web: www.fsc.gi. Il est important d'être conscient que légalement ce n'est pas le rôle de la Commission des services financiers de Gibraltar de régler les litiges entre vous et nous.
- 15,6 En règle générale, dans l'EEE, si vous avez ouvert votre compte en ligne ou avez utilisé un service comme le nôtre en ligne, vous pouvez déposer votre plainte sur la plateforme de règlement des litiges en ligne de la Commission européenne (plateforme ODR) au lieu de se plaindre directement à la Commission des services financiers à l'adresse <http://ec.europa.eu/odr>. En ce moment, il n'est pas possible d'utiliser la plateforme pour un émetteur de Gibraltar comme nous, mais cela peut changer à l'avenir. Nous vous informerons de tels changements.

16. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

- 16,1 Aucune des organisations décrites aux articles 1,2 et 1,3 ne sera responsable de:
- 16.1.1 toute faute ou défaillance relative à l'utilisation de la carte qui résulte de circonstances anormales et imprévisibles au-delà de notre contrôle qui aurait été inévitable malgré tous nos efforts au contraire, y compris, mais sans s'y limiter, une faute ou une défaillance des systèmes de traitement des données;

- 16.1.2 les produits ou services que vous achetez avec votre carte;
- 16.1.3 toute perte de profits, perte d'activité, ou toute perte indirecte, consécutive, spéciale ou punitive;
- 16.1.4 un commerçant refusant d'honorer une transaction ou refusant un paiement; ou
- 16.1.5 tout acte ou omission résultant de notre respect de tout droit national ou de l'Union européenne.

En tout état de cause, la responsabilité des organisations décrites aux articles 1,2 et 1,3 sera limitée au solde de la carte au moment où l'événement se produit.

- 16,2 en plus des limitations énoncées à l'article 16,1, notre responsabilité sera limitée comme suit:
 - 16.2.1 lorsque votre carte est défectueuse en raison de notre faute, notre responsabilité sera limitée au remplacement de la carte ou au remboursement à vous des fonds disponibles sur votre carte; ou
 - 16.2.2 lorsque les sommes sont incorrectement déduites de votre carte en raison de notre faute, notre responsabilité sera limitée au paiement à vous d'un montant équivalent.
- 16,3 Dans toutes les autres circonstances de notre défaut, notre responsabilité sera limitée au remboursement du montant des fonds disponibles sur la carte.
- 16,4 Rien dans le présent Accord n'exclura ni ne limitera les responsabilités réglementaires que nous avons, que nous ne sommes pas autorisés à exclure ou à limiter, ou notre responsabilité en cas de décès ou de dommages corporels.
- 16,5 Si vous avez utilisé votre carte ou avez autorisé votre carte à être utilisée frauduleusement, d'une manière qui ne respecte pas le présent Accord, à des fins illégales, ou si vous avez autorisé votre carte ou des détails à être compromis en raison de votre négligence grave, vous serez tenu responsable de l'utilisation et de l'utilisation abusive de la carte. Nous prendrons toutes les mesures raisonnables et nécessaires pour recouvrer toute perte de votre part, et il n'y aura pas de limite maximale à votre responsabilité, sauf si les lois ou règlements pertinents imposent une telle limite. Cela signifie que vous devez prendre soin de votre carte et de vos détails et agir de manière responsable, sinon vous serez tenu responsable.
- 16,6 Le système de garantie des dépôts de Gibraltar ne s'applique pas à votre carte. Cela signifie que dans l'éventualité peu probable où IDT Financial Services Limited deviendrait insolvable, votre carte pourrait devenir inutilisable et tous les fonds associés à votre carte pourraient être perdus. En utilisant votre carte et en signant cet Accord, vous indiquez que vous comprenez et acceptez ces risques.

- 16,7 En tant qu'émetteur de monnaie électronique responsable nous prenons la sécurité de votre argent très au sérieux. Vos fonds sont détenus dans un compte client sécurisé, spécifiquement dans le but de racheter des transactions effectuées via votre carte. Dans l'éventualité peu probable d'une insolvabilité, les fonds qui sont parvenus à notre compte seront protégés contre les réclamations des créanciers. Nous serons heureux de discuter toutes vos questions ou préoccupations. Veuillez contacter notre équipe de service à la clientèle pour plus d'informations.

17. VOS INFORMATIONS PERSONNELLES

- 17,1 Nous recueillons certaines informations sur les acheteurs et les utilisateurs de la carte afin d'exploiter le programme de la carte. Syspay et IDT Financial Services Limited sont des contrôleurs de données de vos données personnelles, et géreront et protégeront vos données personnelles conformément à la loi sur la protection des données applicable en France et à Gibraltar.
- 17,2 nous pouvons transférer vos données personnelles en dehors de l'EEE à nos partenaires commerciaux si nécessaire pour vous fournir nos services, tels que le service à la clientèle, l'administration des comptes, le rapprochement financier, ou lorsque le transfert est nécessaire à la suite de votre demande, tel que le traitement de toute transaction internationale. Lorsque nous transférons des données personnelles en dehors de l'EEE, nous prendrons des mesures pour assurer que vos données personnelles bénéficient d'une protection substantiellement similaire à celle des données personnelles traitées au sein de l'EEE. Veuillez noter que tous les pays ne disposent pas de lois pour protéger les données personnelles d'une manière équivalente à celle de l'EEE. Votre utilisation de nos produits et services nous indiquera que vous acceptez le transfert de vos données personnelles en dehors de l'EEE. Si vous retirez votre consentement au traitement de vos données personnelles ou à leur transfert en dehors de l'EEE, ce que vous pouvez faire en utilisant les coordonnées de l'article 15,1, nous ne serons pas en mesure de vous fournir nos services. Par conséquent, ce retrait de consentement sera réputé être une résiliation de l'Accord.
- 17,3 Sauf autorisation expresse de votre part, vos données personnelles ne seront pas utilisées à des fins de marketing par nous ou nos partenaires commerciaux (sauf si vous leur avez fourni directement votre consentement de manière indépendante), ni partagées avec des tiers non liés au schéma de carte.
- 17,4 Vous avez le droit de demander des détails sur les informations personnelles qui sont détenues à votre sujet, et vous pouvez les recevoir en nous écrivant. Lorsque la loi le permet, nous pouvons facturer ce service.

17,5 Veuillez vous référer à la politique de confidentialité de IDT Financial Services Limited, disponible à l'adresse <http://www.idtfinance.com/privacypolicy.pdf> et à la politique de confidentialité de Syspay, disponible à l'adresse https://documents.syspay.com/privacy-policy/syspay_privacy_policy.pdf pour de plus amples détails, que vous acceptez en acceptant l'Accord.

18. MODIFICATIONS À L'ACCORD

18,1 Si des modifications sont apportées, elles seront publiées sur notre site Web au moins 2 mois avant que les modifications ne prennent effet (à moins que la loi n'exige ou ne nous permette d'apporter une modification plus immédiate ou en cas de changement du taux de change). Des exemplaires de la version la plus à jour de l'Accord seront disponibles sur notre site Web à tout moment et vous seront envoyés gratuitement par e-mail sur demande à tout moment durant la période de l'Accord.

18,2 Nous vous informerons également de toute modification apportée à l'accord par courriel au moins 2 mois à l'avance. Vous serez réputé avoir accepté la modification si vous ne nous en avisez pas autrement avant la date à laquelle le changement prend effet et que vous continuez à utiliser la carte. Si vous n'acceptez pas le changement, vous pouvez mettre fin au présent Accord immédiatement et gratuitement avant l'expiration de l'avis.

18,3 Il peut arriver que nous aurons à modifier cet Accord sans préavis ou avec un préavis de moins de 2 mois, mais cela se produirait dans un nombre très limité de cas et seulement pour des raisons juridiques, réglementaires ou de sécurité, ou pour permettre la bonne exécution du schéma de carte. Si tel est le cas, nous vous informerons de ces changements avec le plus long préavis possible, ou dès que possible après l'entrée en vigueur du changement si un avis préalable n'est pas possible. Votre droit en vertu de l'article 10,3 de résilier l'Accord à tout moment gratuitement ne serait pas affecté.

19. DROIT ET TRIBUNAUX

19,1 L'Accord, et votre relation avec nous découlant de l'Accord ou s'y rapportant, seront régis par le droit français. Tous les litiges résultant de l'Accord ou s'y rapportant seront soumis à la compétence des tribunaux français.

20. CESSION

20,1 Nous pouvons céder le bénéfice et la charge du présent Accord à une autre société à tout moment en vous donnant un préavis de 2 mois. Si nous faisons cela, vos droits ne seront pas affectés. Vous indiquerez votre accord à la cession par l'utilisation continue de la carte après la période de préavis de 2 mois. Si vous n'acceptez pas la cession, vous pouvez annuler l'Accord

et demander un remboursement des fonds disponibles sans pénalité.

21. SÉPARATION

21,1 Si un terme ou une disposition de l'Accord est réputé illégal ou inexécutoire, en tout ou en partie, en vertu d'un texte législatif ou d'une règle de droit, ce terme ou cette disposition ou cette partie sera, dans cette mesure, réputé ne pas faire partie de l'Accord, mais la validité et le caractère exécutoire du reste de l'Accord ne seront pas affectés.

8240